

**Samedi 20 avril  
à 14h00**



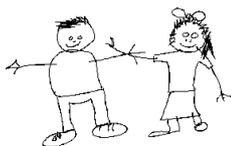
### Ouverture de la Maison des Traditions

**Brocante du RPI**, organisée par l'association des parents d'élèves les « Chats-Magnolles » dans le Bourg de Chassignolles.

Petit déjeuner, restauration rapide et buvette sur place. Tous les bénéfices de cette journée servent à financer les sorties scolaires des enfants du R.P.I. Un café offert aux exposants. 1€ le mètre linéaire.

[Renseignements et réservations au 02.54.48.26.31 ou au 02.54.48.59.13 aux heures des repas.](#)

**Dimanche 21 Avril  
de 6h00 à 17h00**



**BAL FOLK**, organisé par Toufeu-Toufolk avec la Bande à Françoise, à la salle des fêtes « la Tazonnière ».

**Samedi 27 avril  
à partir de 21h00**



**Cérémonie commémorative.** Défilé suivi d'un vin d'honneur au café/restaurant « La Grange ».

**Mercredi 8 mai  
à 11h00**

**Zoom sur la nature** organisé par le Groupe Paysage de Chassignolles, l'ADAR-CIVAM et la Maison des Traditions

Vous cherchez à acquérir les bases pour une photo nature réussie ou vous voulez des conseils pour progresser. Alors venez découvrir la mare communale de la Croix de Pierre en compagnie du Groupe Paysage ! Munis de votre appareil, vous apprendrez les techniques pour faire de jolies photographies de nature aux côtés d'un photographe averti et repartirez avec de beaux clichés dans vos boîtes !

[Départ de la Maison des Traditions](#)

[Participation libre au chapeau - Renseignements au 02 54 48 00 57 – Tout public -](#)

**Visite thématique « La Grande Guerre dans les campagnes »** organisée par la Maison des Traditions

A l'occasion du centenaire de la guerre 14-18, la Maison des Traditions vous propose une visite thématique consacrée aux conséquences de cette guerre dans les campagnes : dans la vie quotidienne, dans le travail mais aussi dans les familles.

**Samedi 18 mai  
à 14h15**



**Samedi 25 mai  
à 16h00**



[Public adulte - Tarif : 6€](#)

**Samedi 25 mai  
à 20h30**



**Spectacle « Aux armes Marguerite » par la compagnie Oh Z'arts etc... !** organisé par la Maison des Traditions, à la Tazonnière.

Seule en scène, dans une ambiance intimiste, Véronique Chabarot fait revivre la condition des femmes à l'arrière du front. Elle évoque également la réalité de l'après-guerre. Ce spectacle a obtenu le label national « Centenaire » dans le cadre de la commémoration de la guerre 1914-1918, en décembre 2016.

Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) financé par la Région Centre, et en association avec la Communauté de Communes de La Châtre - Ste Sévère.

Tarifs : 8 € adulte et 3 € enfant à partir de 12 ans

**Sur présentation du billet du concert du dimanche 26 mai à la Grange aux Pianos, vous bénéficierez d'une entrée à tarif réduit : 3€ au lieu de 8 €**

Renseignements au 02 54 48 00 57

**Dimanche 26 mai  
à 16h00**



**Concert consacré à la naissance de Beethoven interprété**, par Cyril Huvé et ses invités, à la Grange aux Pianos

Plein tarif : 16 € et tarif réduit : 8 €

**Sur présentation du ticket d'entrée du spectacle « Aux armes Marguerite » du samedi 25 mai, vous bénéficierez d'une entrée à tarif réduit : 8 € au lieu de 16 €.**

**Vendredi 7 juin  
de 9h à 12h30**



**DON DU SANG** à la Salle des Fêtes de Chassignolles

**Samedi 22 juin  
à partir de 15h00**



**KERMESSE du RPI**, organisée par l'association des Parents d'Elèves « Les Chats-Magnolles », à l'ECLAM de Le Magny .

Spectacle interprété par les enfants ; Tombola, buvette et jeux pendant l'entracte. A l'issue de l'après-midi, un repas sera proposé à ceux qui le souhaitent (réserver).

**Du 4 mai au 30 juin**



#### EXPOSITION TEMPORAIRE

**« Faune et Flore du Berry »** réalisée par l'Association Berry Nature Environnement et organisée par la Maison des Traditions.

L'association Berry Nature Environnement présente une quarantaine de clichés sur la faune et la flore du Berry. Libellules, papillons, oiseaux, orchidées... s'offrent à votre regard et vous permettent de découvrir la biodiversité de notre province.

Visible selon les jours et heures d'ouverture du musée et suivant les tarifs d'entrée en vigueur.

## INFORMATIONS DIVERSES



Lors de la randonnée organisée le 1er décembre 2018 par le **Club de Marche de Chassignolles** et du bal folk organisé le 2 décembre par le **groupe Toufeu TouFolk**, il a été récolté 1.237 € qui ont été reversés en intégralité au Téléthon.

Merci à tous pour votre générosité, bénévoles et participants.

**Modifications de la collecte des Ordures Ménagères** (rappel de la lettre d'information adressée à tous les chassignollais par la Communauté de Communes La Châtre-Sainte Sévère)

A partir du 1<sup>er</sup> avril prochain, la collecte des déchets évolue sur la Communauté de Communes La Châtre-Sainte Sévère dont Chassignolles dépend.

Sur l'ensemble de la commune :



- **La collecte des ordures ménagères aura lieu chaque MARDI des semaines PAIRES**  
(le mardi 2 avril 2019 : premier ramassage des ordures ménagères)
- **La collecte des emballages (sacs jaunes\*) aura lieu chaque MERCREDI des semaines IMPAIRES**  
(le mercredi 10 avril 2019 : premier ramassage des emballages)

\* Pour permettre la collecte des emballages, des sacs jaunes ainsi qu'une information sur les consignes de tri sont disponibles à la mairie de Chassignolles (aux heures d'ouverture) jusqu'à fin mars.

### PLUi

Une boîte à idées et un cahier de concertation sont à la disposition de tous au secrétariat de la mairie ou au siège de la Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère, place du général de Gaulle à la Châtre afin de recueillir les courriers, les remarques ou les projets de chacun.



### L'association des Amis de la Maison des Traditions rappelle :

que la date du Festival Rural est de nouveau le dernier dimanche de juillet soit le dimanche 28 juillet 2019 cette année. L'entrée sera gratuite et toutes et tous sont les bienvenus pour participer et aider à la réussite de cette belle fête.

## SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018

### MAISON DES TRADITIONS :

En présence de M. Daugeron, Président de la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère et de Mme Lamy Vice-Présidente, en charge du tourisme, qui apportent leur soutien par la mise à disposition d'un agent de leurs services dans le cadre de la démarche entreprise sur le musée, Mme le Maire retrace le travail réalisé par le comité de pilotage.

Elle précise qu'il faut maintenant passer à la transposition de ce travail au travers des différents espaces intérieurs et extérieurs du musée.

Pour ce faire, seule une équipe de professionnels, scénographe/muséographe peut réaliser ce travail de conception en vue d'une réalisation pour l'ouverture de la saison 2020.

M. Daugeron intervient pour préciser que la commune de Chassignolles est connue au travers de la Maison des Traditions et que le rôle du conseil municipal est de pérenniser ce site en impulsant une dynamique pour que tous les chassignollais en soient les ambassadeurs.

Il ajoute qu'il faut raisonner à l'échelle du Pays et être conscient que nous avons un outil qui contribue à la valorisation du territoire.

Il assure que ses services seront toujours à nos côtés pour nous apporter l'appui nécessaire à la poursuite de cette démarche.

Mme le Maire informe alors qu'un dossier de subvention peut être déposé dans le cadre du contrat de ruralité, à l'occasion du bilan à mi-parcours, et pourrait à ce titre recevoir un soutien financier à hauteur de 60 % minimum, de l'État et du Conseil Départemental.

Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de la démarche et de définir une enveloppe budgétaire.

M. Daugeron et Mme Lamy quittent alors la séance pour que les conseillers présents puissent délibérer.

Mme le Maire propose une enveloppe de 140 000 € TTC soit 116 667 € H.T. à budgéter sur 2 exercices, 2019 et 2020 en tenant compte de subventions éventuelles, d'où une estimation d'un reste à charge d'environ 35 000 €.

Elle précise que la Maison des Traditions est le fruit de la volonté du conseil municipal en place en 1993 de transmettre un patrimoine matériel et immatériel aux générations futures à travers des savoir-faire. Elle ajoute que cette structure a été financée par de l'argent public, qu'elle doit continuer à exister et qu'à ce titre ce réaménagement est indispensable.

Après débat et vote, avec 2 abstentions et 8 pour, le conseil municipal décide :

- de poursuivre la démarche à condition que ce projet soit subventionné à hauteur de 50 % minimum
- de déposer une demande de financement auprès de l'État et du Conseil Départemental ;
- et autorise Mme le Maire à lancer l'appel d'offres nécessaire à la recherche d'une équipe de professionnels avec l'appui de la Communauté de Communes et d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets.

## **SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018**

### MAISON DES TRADITIONS :

#### Réaménagement du parcours permanent :

L'appel d'offres pour le recrutement d'une équipe de muséographe/scénographe a été lancé, conformément à la réglementation en vigueur, par voie dématérialisée.

Mme le Maire précise qu'elle va réunir les différents financeurs potentiels début février pour une présentation du projet.

### Recrutement pour la prochaine saison :

En prévision de la prochaine saison, un appel à candidatures dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétence » va être lancé pour recruter une personne sur 9 mois, à raison de 20 h/semaine, tel que le prévoit le dispositif.

Cet emploi pourrait bénéficier d'un soutien de l'État à hauteur de 40 %.

### Opération « Musique et Théâtre au Pays » :

Un concert en partenariat avec Cyril Huvé et la Grange aux Pianos sera donné le 11 août 2019, à l'Église, intitulé « Le grand huit de la guitare », dans le cadre du festival qu'il organise à cette époque.

Une partie du coût artistique est financé à 50 % par le Conseil Régional et 50 % par le Conseil Départemental, pour promouvoir la culture dans les territoires ruraux.

### ADRESSAGE :

Le travail réalisé en interne pour tous les lieux dits est presque finalisé (dénomination, numérotation des habitations et saisie sur le guichet adresse) ce qui représente une économie de l'ordre de 4 000 €.

Afin de mettre en place cet adressage, des devis ont été sollicités auprès de la fonderie Gargam (49) pour la fourniture des numéros et auprès de la Signalétique Vendômoise (41) et de la Société SES (37) pour la fourniture des numéros et des panneaux.

N'étant pas en possession de tous les estimatifs aucun choix de fournisseur ne peut être arrêté.

### CANTINE :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 les tarifs, inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, seront les suivants.

Tarif enfant : 2,60 €

Tarif adulte : 5,00 €

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA CHATRE/STE SEVERE :

Mme le Maire informe que la CDC a décidé lors de la séance du conseil communautaire du 27 septembre de retirer de ses compétences facultatives, « secteur culturel et sportif », la compétence « Aménagement, Développement et gestion du circuit automobile ».

En effet, depuis mai 2015, date de cession des terrains au comité de gestion du circuit, il n'y a aucun intérêt à la conserver.

Chaque conseil municipal des communes membres doit se prononcer sur la modification des statuts qui en découle.

Le Conseil municipal approuve le projet de modification des statuts de la CDC La Châtre/Ste Sévère.

### COLLECTE DES DECHETS MENAGERS :

Des modifications dans le système de collecte vont intervenir à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 en vue d'améliorer les performances de tri et de réduire le tonnage d'ordures non recyclables pour que le soutien apporté par les éco-organismes ne diminue pas, qu'un service équitable soit proposé sur tout le territoire de la CDC et en prévision de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Ainsi, un ramassage tous les 15 jours aura lieu pour les ordures non recyclables et un tous les 15 jours pour les recyclables.

Une information sera diffusée à la population qui sera amenée à venir retirer des sacs jaunes en mairie.

Les tarifs vont être revus. Une 1ère facturation sera établie pour le 1<sup>er</sup> trimestre, puis une pour le 2ème trimestre et une pour le 2ème semestre.

Le bac pour les ordures non recyclables pour les résidences secondaires sera installé à proximité du hangar communal et ne sera accessible qu'aux détenteurs d'une clé.

#### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR ORANGE :

Les tarifs 2018 sont arrêtés pour les artères aériennes et en sous-sol ainsi que les emprises au sol possédées par Orange.

La redevance à percevoir s'élève à 1 793 €.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

##### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) -

Pour réaliser ce document de planification qui doit répondre aux enjeux d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir, le cabinet 6T de Limoges a été retenu par la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère qui détient la compétence « urbanisme ».

Après différentes phases, ce document ne devrait être opposable qu'à l'automne 2021.

Une 1ère réunion de présentation à la population va avoir lieu le 15 janvier 2019 à la Chapelle à La Châtre.

Ces réunions ont lieu par bassin. Notre commune fait partie de celui qui regroupe les communes de Briantes, La Châtre, Lacs, Lourouer-st-Laurent, Le Magny, Montgivray et Sarzay.

##### Tennis :

Une réunion, en présence de Mme le Maire, a eu lieu avec Mme Allaurant et M. Maillouchon, responsables du club de tennis au cours de laquelle il a été décidé la gratuité de l'utilisation du court à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Celui-ci restera fermé et la clé sera toujours mise à disposition chez Mme Allaurant, 12 rue des Traditions.

##### Syndicat des Eaux de la Couarde :

Lors d'une réunion du Syndicat des Eaux de la Couarde, le Président a précisé :

- qu'un nouveau forage est en cours à Thevet St Julien ;
- que les tarifs vont augmenter de 2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- que l'adhésion de nouvelles communes au syndicat est à l'étude ;
- et que, suite à la loi NOTRe, il était prévu le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour éviter ce transfert, il faut qu'au moins 25 % des communes membres des Communautés de Communes représentant au moins 20 % de la population totale de celles-ci s'y opposent.

Si tel est le cas, ce transfert obligatoire n'interviendrait qu'en 2026.

N'étant pas en possession de toutes les données à ce sujet, le conseil municipal reporte sa décision à la prochaine réunion de conseil.

La CUMA du Chêne, auprès de laquelle nous louons le tracteur et le broyeur, a décidé de ne pas facturer l'utilisation exceptionnelle de la benne par la Commune. Si cela devait se reproduire, cette position pourrait être revue.

## SYNTHESE SU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2019

### Adhésion au groupement de commandes initié par les Syndicats d'Energies d'Eure et Loire, de l'Indre et de l'Indre et Loire pour l'achat d'électricité :

La commune adhère déjà à ce groupement de commandes pour la fourniture d'électricité à la salle socio-culturelle en raison de la puissance souscrite de 36 kVA qui doit faire l'objet d'une mise en concurrence.

Le marché en cours se termine le 31 décembre 2019 et un nouvel appel d'offres doit être lancé.

Le conseil municipal décide de poursuivre ce partenariat.

### Compétence eau potable et assainissement des eaux usées :

En possession de tous les éléments, il est décidé de s'opposer au transfert automatique des compétences susvisées à la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) à caractère personnel :

Le 25 mai 2018 est entrée en vigueur une loi sur la protection des données personnelles qui encadre le traitement ainsi que la circulation des données des personnes physiques. Cette loi s'impose à l'État, à toutes les entreprises, aux collectivités et aux associations.

La Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère adhère pour cette prestation au Groupement d'Intérêt Public RECIA situé à Olivet (45). Ceci permet aux communes membres de la CDC qui le souhaitent d'y adhérer et de bénéficier d'un prix réduit.

Le conseil municipal décide donc d'adhérer au GIP RECIA et désigne un représentant titulaire (Mme Labesse) et un suppléant (M. Lebeau) pour siéger à l'assemblée générale du dit groupement.

### Pont des Presles :

Une nouvelle réunion a eu lieu avec les élus de Pouligny-st-Martin.

Face aux estimations réalisées par l'Agence Technique Départementale et 2 entreprises (SEGEC et ATRS), supérieures à 25 000 € H.T., il est nécessaire de procéder à une consultation conjointe par voie dématérialisée.

Afin d'établir le dossier correspondant, un devis va être sollicité auprès du bureau d'études DB de St Maur.

### Adressage :

Après étude des devis, SES (37) 5 825,00 € TTC et la Signalétique Vendômoise (41) 7 178,40 € TTC, il est décidé de retenir la Société SES la moins disante pour la fourniture des panneaux directionnels.

Pour les numéros d'habitation, le conseil décide de retenir la fonderie Gargam (49) afin de donner à chaque administré un numéro identique à celui fourni aux habitants du bourg, pour un montant de 2 770,51 € TTC.

Une mise au point reste à faire avec les services du Conseil Départemental pour l'implantation de certains panneaux en bordure des routes dont il assure la gestion.

Les commandes pourront ensuite être passées, la mise en ligne sur le guichet adresses suivra et la pose qui ne devrait pas intervenir avant le mois de mai sera réalisée par nos agents, par secteur vu l'importance du travail à réaliser.

### Questions diverses :

#### Redevance d'occupation du domaine public :

Le conseil décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum pour les ouvrages et réseaux publics de distribution d'électricité et que ceux-ci soient revalorisés chaque année.

#### Site internet :

Consultation en hausse

Pages les plus visitées : agenda, compte-rendu des conseils municipaux, infos pratiques

Panel des visiteurs : majorité région parisienne - 17 % de chassignollais

#### Logement vacant « îlot de l'église » :

Avant une nouvelle location, des travaux de réfection et la pose de nouveaux radiateurs sont en cours par les agents du service technique.